

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modernisation de l'accueil des ressortissants étrangers

Vesoul, le 24 juin 2020

Service public

Mise en place d'une plateforme dématérialisée pour les démarches relatives au séjour.

- **Des démarches en ligne sont désormais disponibles**

Dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur et afin d'accompagner les usagers étrangers dans leurs démarches auprès des préfectures, un service en ligne a été ouvert depuis le 15 juin 2020 pour effectuer certaines démarches :

- Une demande de renouvellement de récépissé
- Une demande de duplicata de votre titre de séjour en cas de perte ou vol
- Une demande de changement d'adresse
- Une demande de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

Pour effectuer votre démarche, connectez-vous sur le site de saisine de l'Etat par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers>

Les demandes réalisées en ligne seront orientées vers la préfecture de votre lieu de résidence pour instruction. Vous n'aurez pas d'autre démarche à accomplir.

Si votre dossier est complet et que votre demande a été validée, vous serez contacté par la préfecture pour fixer un rendez-vous afin de venir retirer votre document de séjour.

Si une pièce est manquante ou inadaptée, vous recevrez un mail précisant le complément d'information nécessaire.

- **La prise de rendez-vous en ligne est également accessible**

Afin de faciliter l'accès à l'accueil du bureau des migrations et de l'intégration aux usagers, la prise de rendez-vous doit dorénavant se faire directement sur le site internet de la Préfecture dans la rubrique « Prendre un rendez-vous » et non plus par téléphone.

Voici les démarches pour lesquelles vous devez prendre directement un rendez-vous en ligne :

- Le dépôt d'une demande de renouvellement de titre de séjour
- Le dépôt d'une première demande de titre de séjour
- Le retrait de votre titre de séjour
- Le renouvellement de votre récépissé
- L'apposition d'un visa de régularisation
- Le renouvellement de votre attestation d'asile
- Le dépôt d'une demande de document de voyage
- Le renouvellement de votre attestation de permis de conduire

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1/2

1 rue de la préfecture
70000 VESOUL

Vous pouvez ensuite cliquer sur la demande qui vous concerne. Les démarches vous seront alors expliquées et vous accéderez au planning pour prendre un rendez-vous. Vous recevrez une confirmation par mail de la date et de l'heure de ce rendez-vous.

Une permanence pour toute question relative au séjour, à l'asile ou aux échanges de permis est assurée les lundis et jeudis au téléphone 03 84 77 70 00 et tous les jours par mail sur la boîte fonctionnelle : pref-accueil-etrangers@haute-saone.gouv.fr

Vous pourrez également trouver des renseignements relatifs à votre situation dans les rubriques suivantes :
démarches administratives / « titre de séjour » ou « échange de permis étrangers ».

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

2/2

1 rue de la préfecture
70000 VESOUL